



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV Méditerranée

Question écrite n° 443

Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la desserte du Var et des Alpes-Maritimes par la ligne à grande vitesse en continuité du TGV Méditerranée. En effet, la ligne à grande vitesse Méditerranée, permettant depuis 2001 un trajet Paris-Marseille en trois heures, constitue aujourd'hui un formidable et indéniable outil de développement économique et touristique pour les départements qu'elle dessert. Cependant, si l'on excepte Paris, qui se trouve à cinq heures de TGV, aucune capitale européenne ne peut être reliée par le train depuis la Côte d'Azur en moins de huit heures. La ligne à grande vitesse PACA permettra de rompre cet enclavement et d'intégrer la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le réseau ferroviaire européen de la grande vitesse. Particulièrement attentif et soucieux du développement économique et social du département des Alpes-Maritimes en général et de celui des communes de Cannes, Mandelieu et Théoule en particulier, il souhaiterait donc connaître l'état d'avancement du projet de prolongation de la ligne à grande vitesse jusqu'à Nice au minimum.

Texte de la réponse

La création d'une ligne à grande vitesse pour desservir la région Provence-Alpes-Côte d'Azur permettra d'ouvrir ce pays vers les autres régions françaises, de faciliter les déplacements à l'intérieur de ce territoire et de réaliser un chaînon essentiel de la future liaison ferroviaire à grande vitesse de l'arc méditerranéen, de Barcelone à Gênes. La qualité du débat public qui s'est tenu de février à juillet 2005 a fait apparaître la nécessité d'approfondir certaines dimensions de ce projet, qui nécessite des études complémentaires. Ces études sont actuellement en cours de réalisation par le maître d'ouvrage, Réseau ferré de France (RFF). Il est prévu qu'elles s'achèvent début 2008. Pendant cette période, les principales collectivités concernées par le projet sont tenues régulièrement informées par RFF des résultats intermédiaires de l'étude. Il est également prévu, à l'automne, un nouveau point d'information officiel des collectivités par RFF concernant les résultats de la première phase des études complémentaires, qui visent à effectuer un premier niveau de comparaison multicritères (coûts, temps de parcours, études techniques d'infrastructure, études environnementales, etc.) des différentes variantes envisagées. Une fois les études complémentaires achevées et après consultation de l'ensemble des partenaires concernés, une décision ministérielle demandant le lancement des études préliminaires sera prise dans le courant de l'année 2008.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Brochand](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 443

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4811

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7278